

## COMMUNE DE NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE

## COMPTE-RENDU SÉANCE DU 28 JANVIER 2021

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 19
- présents : 19

Date de convocation : 20 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au Centre socioculturel –salle des élections.

**Présents :** BEAUFRÈRE Marie-Annick, CHAUVAT Jean-Marc, CHAUMETTE Catherine, LAZARD Gérard.

MASTIL Colette, BINET Patrick, BOFFEL Jean-Marie, PIGET Jean-Marc, ROUTET Philippe, PLANTUREUX Cécile, ASSIMON Pascale, CHAUVAT Delphine, DUTRAIT David, HUARD Claudia, TOUCHES Jacqueline, MATHEY Jean-Luc, DENORMANDIE Frédéric, AMESLANT Sabrina.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020
- Délégué P.L.U.I
- Subvention Musique et Théâtre « Cie La Tarbasse »
- Contribution enlèvement dépôt déchets « sauvages » dans le bourg,
- Demande de subventions
- Admission en non-valeur – créances éteintes
- Personnel : renouvellement contrat d'un agent technique
- Mise en place du centre vaccination COVID
- Décisions sur délégation (D.P.U ...)
- Travaux Maison de Santé (avenants, fin de chantier, entrée des médecins...)
- Suivis des dossiers en cours
- Questions Diverses.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2020 est accepté.

Madame Claudia HUARD est nommée secrétaire de séance

**OBJET : DÉLÉGUÉS POUR L' INSTAURATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL*****Délibération N° 20202801D01***

Vu l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Donnant suite à la demande de la Communauté de Communes Val de Bouzanne dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,  
La commune doit nommer un délégué titulaire et choisit également de nommer un délégué suppléant,

Après consultation, le conseil municipal, a désigné :

- Monsieur Jean-Marc CHAUVAT, 2<sup>ème</sup> Adjoint, demeurant à 25, Les Justices - 36230 Neuvy Saint Sépulchre en qualité de Titulaire,
- Monsieur Jean-Luc MATHEY, conseiller municipal, demeurant à « La Tuilerie » - 36230 Buxières d'Aillac en qualité de suppléant

## **OBJET : MUSIQUE ET THÉÂTRE AU PAYS – DEMANDE DE SUBVENTION**

### **Délibération N° 20202801D02**

Madame BEAUFRERE, Adjointe déléguée, informe le conseil municipal que l'organisation d'un spectacle par la compagnie « La Tarbasse », représentée par Mélodie JOINVILLE a été proposée à la commune et serait organisé en juin prochain ; spectacle qui viendrait dans le prolongement des interventions de la compagnie à l'école de Neuvy Saint Sépulchre.

Ce spectacle programmé le samedi 19 juin 2021, Place Henri De Latouche pourrait s'inscrire dans le cadre du projet « Musique et Théâtre au Pays ». Des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès du Conseil Départemental de l'Indre et du Conseil Régional centre Val de Loire. Ce spectacle serait entièrement financé par subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **accepte** de prendre en charge ce spectacle à la seule condition que le montant de la subvention couvre l'intégralité du prix de la prestation de la Compagnie « La Tarbasse »,
- **autorise** le maire à compléter le dossier déposé et à signer tous les documents nécessaires à cette manifestation.

*Madame BEAUFRERE, adjointe et vice-présidente de la communauté de communes Val de Bouzanne, informe le conseil de la possibilité d'inscrire la commune au programme « Promenades autour du village » organisé chaque année par l'Office du tourisme le pays de George Sand.*

*Madame TOUCHES informe le conseil que l'A.N.A.C travaille sur l'organisation d'une promenade en juillet, organisée autour des panneaux historiques posés aux endroits « stratégiques » de la commune. Il faudra se renseigner si cette proposition entrerait dans le cadre du programme « Promenades autour du village. »*

*Existe aussi la possibilité d'organiser une randonnée à thème sur deux jours.*

*Mme BEAUFRERE va relayer auprès de la CDC, la proposition de deux randonnées : une autour des panneaux historiques, une autre sur deux jours.*

## **OBJET : DEMANDE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DESTINÉ A L'ENTRETIEN DES CHEMINS**

### **Délibération N° 20202801D03**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de l'Indre en date du 18 décembre 2020,

Considérant la nécessité d'acquérir du matériel adapté pour l'entretien des chemins communaux,

Considérant la possibilité de solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) pour aider la commune dans ces achats,

M. Gérard LAZARD, adjoint délégué, expose au conseil municipal que plusieurs devis ont été demandés début janvier pour l'acquisition d'un tracteur d'occasion, d'une benne et d'un broyeur d'accotement.

Les propositions des entreprises sollicitées n'ont été collectées en mairie qu'en début de semaine 4. De ce fait, la commission n'a pas eu le temps de se réunir afin d'étudier les offres.

Le dossier de demande de subvention devant être déposé au 31 janvier 2021, il est proposé de faire une délibération de « réservation » de la subvention.

Une délibération finale pour retenir le fournisseur sera prise au conseil de février, ceci laissant le temps à la commission de se réunir.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Reconnaît** l'opportunité d'acquérir du matériel pour faciliter l'entretien des chemins de la commune,
- **Décide** de solliciter, selon les montants des devis, une subvention D.E.T.R selon le plan de financement suivant :
  - Achat de matériel pour l'entretien des chemins ..... 67 500 € H.T
  - Subvention sollicitée 20% ..... 13 500 € H.T
  - Fonds propres ..... 54 000 € H.T

- **Précise** que le matériel soit la remorque, le tracteur et le broyeur d'accotement pourront être acquis chez des fournisseurs différents.
- **Charge** le Maire de déposer le dossier avant le 31 janvier 2021 et de le compléter par la suite comme précisé précédemment.
- Si besoin, il pourra être demandé à la Préfecture l'autorisation d'acquérir le matériel avant l'arrêté d'attribution.

La dépense sera inscrite au budget 2021 en section d'investissement.

*Frédéric DENORMANDIE ajoute que lors de la prochaine commission, il faudrait étudier l'offre relative à l'achat d'un broyeur de végétaux proposée par les ETS AN HEOL,*

**OBJET : FONDS DÉPARTEMENTAL DE L'EAU : DEMANDE DE SUBVENTION POUR SYSTÈME ANTI-INTRUSION**

***Délibération N° 20202801D04***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de réaliser un système anti-intrusion sur les trois sites de la commune :

- forage de l'Aubord,
- Site du château d'eau
- Site du surpresseur de Fay – Grand'croix

M. Jean-Marc CHAUVAT, Adjoint délégué, expose au conseil municipal la nécessité pour des mesures de sécurité et d'obligation de mettre en place un report de l'alarme anti-intrusion sur les automates de télésurveillance. Il précise la possibilité de solliciter une subvention au Conseil départemental de l'Indre au titre du Fonds « Eau ».

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Reconnait** l'opportunité de la mise en place de l'anti intrusion sur les trois sites de la communes précités,
- **Retient** le devis présenté par l'Entreprise Marteau pour un montant de 10 080.00 € H.T soit 12 096.00 € T.T.C
- **Décide** de solliciter, une subvention Fonds départemental de l'Eau selon le plan de financement suivant :
  - Système anti intrusion - Montant - 10 080.00 € H.T
  - Subvention sollicitée 25% ..... 2 520.00 € H.T
  - Fonds propres ..... 7 560.00 € H.T
- **Charge** le Maire de déposer le dossier au service du Conseil départemental

La dépense sera inscrite au budget de l'eau (663) 2021 en section d'investissement.

**Modification du pompage au captage de l'Aubord et au château d'eau**

*Modification de la configuration eu pompage entre le captage de l'Aubord et la bache au sol au château d'eau. Au lieu des 3 groupes de pompage actuels, il conviendrait de n'avoir plus que 2 groupes et une nouvelle règle de fonctionnement automatisé pour permettre le pompage vers la bache.*

**Coût :**                    **18 540.00 € H.T**                    **22 248.00 € T.T.C**

*Un dossier de demande de subvention pourrait être déposer à l'agence de l'Eau. L'agence a été interrogée mais à ce jour les informations sur l'éligibilité réelle d'une telle modification n'ont pas été communiquées.*

**PREVISIONS POUR LE CONSEIL DU 25 FEVRIER** : et à voir lors d'une réunion de la commission eau-assainissement le vendredi 12 février prochain à 9H avec **Jérémy LARBRE** :

*Dans le cadre des travaux d'assainissement prévus, il pourrait être envisagé de renouveler une partie du réseau :*

*De la rue Thabaud Boislareine (à partir du cimetière) et sur la rue Emile Forichon (jusqu'à la rue des combattants d'AFN) soit 85 branchements sur 1,865 kms*

**Coût :** 380 000 € H.T                    (subvention possible 50 % si le réseau est démontré fuyard)

*Le dossier doit être déposé complet auprès de l'Agence de l'eau et LARBRE INGENIERIE travaille dessus. Le projet de travaux sur le réseau d'assainissement dans le bourg sera également vu lors de cette réunion pour une prise de décision au conseil de février.*

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION AUX FRAIS DE NETTOYAGE LORS DE DÉPÔTS ILLÉGAUX**

***Délibération N° 20212801D05***

Vu le Code de Santé publique articles L1421-4, L1311-1, 11311-2

Vu le Code de l'environnement articles L541-2 et L541-6

Considérant qu'il est constaté que des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toutes natures portent atteinte à la salubrité et à l'environnement,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune, et qu'à cet effet les habitants disposent d'un service de collectes des ordures ménagères effectué par la communauté de Communes Val de Bouzanne,

Considérant qu'il appartient au maire de prendre dans la limite de ses compétences les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publique,

L'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux ayant un coût pour la commune, le maire propose de facturer l'enlèvement des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable lorsque celui-ci est identifié.

Après avoir entendu, Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité

- **reconnait** l'indélicatesse de certaines personnes,
- **décide** de mettre en place une participation aux frais de nettoyage, d'évacuation des déchets déposés illégalement
- **porte** cette participation à 150 euros. Le recouvrement sera effectué sur titre exécutoire par les services du Trésor Public et inscrit à l'article 70688.

**OBJET : BESOIN OCCASIONNEL – RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL - service entretien voirie-bâtiments**

***DCM N° 20212801D06***

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

Considérant le besoin occasionnel lié à un surcroît d'activités au vu des travaux engagés sur la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**

Le recrutement à compter du 15 février 2021 d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à ce surcroît d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une période allant du 15 février au 30 septembre 2021.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 353 – indice majoré 329 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR**

***Délibération N° 20212801D07***

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à l'admission en valeur de titres de recettes que le comptable public n'a pu recouvrer auprès d'un administré de la commune pour les services de l'eau et de l'assainissement

**Créances éteintes – 6542 -** (créances éteintes suite à un jugement, un redressement ou une liquidation judiciaire, un dossier de surendettement).

Service de l'eau (663) : 1 574.94 € (288.91 € + 1286.03 €)  
Service de l'assainissement (664) : 1 023.08 € (114.81€ + 908.27 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **décide** d'admettre en non –valeur les sommes ci-dessus mentionnées et charge le maire de procéder aux écritures comptables.

## **OBJET : MAISON DE SANTÉ : AVENANTS SUR TRAVAUX DES ENTREPRISES ET MAITRE D OEUVRE**

**Délibération N° 20212801D08**

Considérant la délibération du 14 mars 2019 octroyant le marché aux entreprises retenues pour la construction de la Maison de Santé pour un montant de travaux de 564 562.40 € H.T,  
Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la maison de santé pluridisciplinaire vont s'achever et qu'il convient de signer les avenants en plus ou en moins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** les avenants N° 1 pour chacun des lots suivants :

LOTS	ENTREPRISES	AVENANT H.T	Suplt au Marché H.T
1 - Terrassement -V.RD	EUROVIA	<b>3 064,63</b>	<b>100 425,94</b>
2 - Gros-Œuvre-Maçonnerie	SA BERNARDEAU	<b>9951,05</b>	<b>72 618,57</b>
4 - Couverture	ABAUX SARL	<b>2 759,60</b>	<b>41 002,01</b>
5 - Menuiseries Aluminium	DAVIER	<b>4 855,00</b>	<b>65 905,00</b>
6 - Menuiseries intérieures	L.M.C	<b>3 653,60</b>	<b>15 348,10</b>
8 - Plafond-Isolation	LECOMTE	<b>-8 238,45</b>	<b>14 225,34</b>
10 -Plomberie-Chauffage	TUNZINI	<b>5 763,20</b>	<b>64 953,20</b>

9- Electricité	EMB MITTERRAND	<b>4392,5</b>	<b>35 106,30</b>
----------------	----------------	---------------	------------------

L'ensemble des adaptations d'un montant de 26 201.13 € représente une plus-value sur la rémunération du maître d'œuvre répartie comme suit :

Avenant N° 3 ..... 2 344.43 € - Le marché modifié s'élevant à 68 272.22 €

Avenant N° 4 ..... 472.19 € - (suite à l'avenant EMB MITTERRAND reçu indépendamment des autres) - Le marché M.O modifié s'élève à 67 744.41 €

- **Autorise** le maire à signer les avenants ci-dessus mentionnés

## **CENTRE DE VACCINATION**

M. GAUTRON a été informé que la commune était retenue pour organiser un centre de vaccination COVID, le vendredi 8 janvier par appel téléphonique.

Le lundi la salle de la grange a été mise à disposition, puis les besoins logistiques sont apparus progressivement toute la semaine (téléphone, internet, ordinateurs, organisation pour le ménage, personnel ou bénévoles...). La dépense au 28 janvier est estimée à 2 500 €.

Il a fallu rapidement parer au plus urgent. La commune de GOURNAY a mis à disposition un agent administratif et des bénévoles se sont rapidement fait connaître (enregistrement du numéro d'assuré et surveillance des gens vaccinés), un planning a été mis en place dès la 1<sup>ère</sup> semaine.

Pour les semaines à venir, Mmes RUIZ et GARNIER vont former des bénévoles pour gérer le suivi des rendez-vous pris sur DOCTOLIB.

Pour l'heure, les livraisons de vaccins au niveau départemental voir national ne sont pas honorées, et le fonctionnement du centre de Neuvy, comme celui des autres, en est perturbé.

A voir combien de temps la situation va durer, incertitude pour la prise de rendez-vous jusqu'à mi-février.

## **DECISIONS SUR DELEGATION :**

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

DECISION 2020 – 30 : Vente FOULON Cyrille – Place du champ de Foire à Mme Marie KARIA

DECISION 2020-31 : Vente VIRAUT Aurélien – 18 Rue Gardie à M. Olivier HEBERT

DECISION 2020-32 : Vente LAURENT Bernard 5bis Rue Jules CAILLAUD à Mme GAULTIER Marie

### **DEVIS SIGNES CHAUFFERIE BOIS**

Remplacement de l'auge et de la vis du silo pour un montant de 11 762.40 €, les travaux seront réalisés après la période de chauffe.

L'étude menée par la société Combiosol sera terminée mi-février.

Une réunion pour le problème du chauffage au collège a eu lieu le 26 janvier dernier, effectivement le conseil départemental s'interrogeait sur une consommation anormale de fuel qu'il attribuait à un dysfonctionnement du réseau de chaleur communal.

Le conseil départemental a demandé à la Société ENGIE de fournir des éléments complémentaires notamment sur l'historique des calories relevées à l'arrivée du réseau de chaleur.

Une nouvelle réunion sera organisée à la fin de l'étude de Combiosol pour faire le bilan, le maire informe que la commission « chauffage bois » sera conviée.

A noter toutefois, que le réseau d'eau chaude sanitaire du collège est branché sur le réseau chaleur de la commune, ce qui n'est pas prévu dans la convention, ; le collège devrait disposer d'un chauffe-eau indépendant.

### **TRAVAUX DE LA MAISON DE SANTE**

Les travaux vont s'achever dans le courant du mois de février. Commandes de mobilier (secrétariat, salle d'attente, salle de réunion) et de signalétique en cours.

Il va falloir établir les baux de locations des cabinets avec les médecins, entendus que les montants prévisionnels des loyers et des charges ont été initialement calculés.

Le tableau de financement des travaux à la date du conseil sera adressé à chaque conseiller tout comme la délibération du 14 mars 2019.

*A la question de Jean-Luc MATHEY sur la recherche d'un dentiste, le maire informe qu'il a pris des contacts avec le conseil départemental, un prothésiste dentaire et les médecins. Il précise que le cabinet actuel est en vente fonds et murs compris mais que la création d'un nouveau cabinet pourrait s'envisager dans le cabinet médical qui doit être racheté par la commune après l'entrée des médecins dans la maison de santé. Jean Luc MATHEY précise qu'il faudrait peut-être mettre une annonce dans la presse et sur les sites spécialisés.*

### **DOSSIERS EN COURS :**

#### **Photovoltaïque :**

Une réunion aura lieu le vendredi 19 février à 14 heures pour le photovoltaïque, d'ores et déjà il est possible à chacun de faire remonter des questions.

#### **« Petites villes de demain » :**

Nous avons encore peu d'informations, cependant M. le Maire précise qu'une réunion doit avoir lieu à Aigurande le 2 février prochain. Celle-ci est organisée pour le recrutement d'un chef de projet, ce dernier devant partager son temps entre la CDC « Val de Bouzanne » et la CDC « Marche berrichonne ».

Financement du poste : 75 % pris en charge par l'État, 25 % restants par les deux CDC.

#### **Enfouissement des réseaux :**

Les travaux se terminent, la réception aura lieu semaine 7.

### **Les travaux de la Chaume Néault :**

Ils vont commencer mi-février sous réserve des conditions climatiques. Les personnes qui souhaitent faire goudronner leur entrée doivent prendre contact avec Eurovia, des factures seront faites à part (l'entreprise a l'habitude de faire le procédé étant habituel pour les communes).

### **Cantine :**

Remplacement d'un robot à la cantine pour 1 700 euros. La pompe du lave-vaisselle a été remplacée, un geste a été demandé au fournisseur car le matériel a été mis en service il y a moins d'un an.

### **Magasin Local bio :**

Le bail se termine le 31 mars prochain, il devait être renouvelé sous la forme d'un bail commercial non plus d'un bail précaire.

Il a été prévu de souscrire un contrat de maintenance et d'en répercuter le coût au locataire. Le loyer actuel est de 600 euros T.T.C.

Les hublots installés dans les chambres froides n'étaient pas étanches et vont être changés.

Le problème de lumière dans les toilettes va être solutionné

Reste le problème du rideau qui ne fonctionne toujours pas. La facture de remontage ne nous a jamais été envoyée par l'entreprise HEMERY. Un avis a été demandé à une autre entreprise car les volets sont mal équilibrés.

Après la solution du store ou la possibilité de remonter le volet actuel avec une manivelle pourra être envisagée.

Les délibérations ont été transmises au contrôle de légalité.

Après les questions diverses, la séance est levée à 21H30

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Plan d'eau :** Jean Marc PIGET informe le conseil que le plan d'eau de Neuvy a été retenu comme parcours national de compétition.

### **Mail de M. ALLEGRE pour installation de camping-car à l'ancien camping :**

M. ALLEGRE demande s'il serait possible que les camping-caristes stationnent à l'ancien camping. Il ne demande aucun investissement juste l'autorisation.

M. le Maire précise que la route est en mauvais état, que des sanitaires sont obligatoires et que le fait d'accueillir des campings car sur le site pourrait inciter des gens du voyage à en faire autant.

Il souligne qu'un terrain plat près du camping actuel pourrait être aménagé.

Toutefois, M. ALLEGRE sera invité à venir présenter son idée lors d'une réunion de la commission « camping ».

### **« Ages et vies » :**

La signature pour la vente du terrain devrait avoir lieu prochainement car un office notarial a pris contact avec la mairie. Les travaux vont débuter prochainement, les branchements d'eau et d'assainissement ayant été demandés.

**Communauté de communes Val de Bouzanne – redevance ordures ménagères :** Madame BEAUFRERE précise que le conseil communautaire a envisagé un dégrèvement de la redevance (gratuité du 1<sup>er</sup> semestre 2021) pour les commerces, artisans et entreprises touchés par la pandémie Covid 19. Une liste de redevables à exonérer a été établie et sera communiquée à la C.D.C, elle concerne l'ensemble des activités non alimentaires.

Pour les points propres, deux bacs devraient être installés à Gourdon mais il convient de réaliser une plate-forme en ciment.

**Parking Co-Working :** La barrière ayant été enlevée il faudrait ôter la butée car l'avant des voitures qui sortent du parking frotte dessus

Pascale ASSIMON fait part du ressenti et de l'appréhension des habitants de NEUVY, voisins de M. LASSALLE. Ce dernier serait sorti de prison. Monsieur le maire informe qu'en fait M. LASSALLE n'avait qu'une permission sur un week-end, sa peine n'expirerait que dans 6 mois.

Des visites des bâtiments sont prévues, les conseillers intéressés peuvent se faire inscrire.

Sabrina AMESLANT s'interroge sur l'organisation de réunions intermédiaires pour la préparation du budget annuel dont le vote devrait être soumis au conseil municipal de mars 2021.

Pascal ASSIMON informe que des travaux de réfection de la chaussée seraient nécessaires aux Guizettes en raison de la présence de nids de poules de taille importante.

Jean-Muc MATHEY informe que la route est également très dégradée à proximité du centre courrier.

Cécile Plantureux signale un dysfonctionnement d'un lampadaire situé au-dessus de l'agence Thélem Assurances et Frédéric DENORMADIE ajoute le même cas au-dessus du photographe. La SEGEC va être contactée.